

Fiche d'inscription 2026-2027 - Do-in

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

Je m'inscris pour l'année 2026-2027 (cours de septembre à juin) et règle ma cotisation (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :

Durée d'engagement	Tarif	Cochez
DO IN - Trimestre	95€	
DO IN - Année	250€	
Adhésion à l'association		15€
Total		€ + 15€ =.....€

Règlement en espèces, en chèque, par virement bancaire. Si vous souhaitez régler en plusieurs fois, merci de vous rapprocher de l'association ou des enseignants.

Cours	Horaire	Lieu	Prof
DO IN	Lundi 18h00 / 19h00	Hèches / Ancienne salle du conseil	Christine
	Mercredi 10h30 / 11h30	Arreau/Salle communale	

☐ J'autorise l'association SMYLE à diffuser les documents photographiques sur lesquels je pourrais figurer. Je consens à ce qu'ils soient utilisés à des fins de promotion de l'activité de l'association SMYLE.

Merci de joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique du do in.

Je souhaite signaler quelque chose à mon professeur (ex. : problème de santé) :
.....
.....

Règlement intérieur aux cours

- ✓ Quel que soit le forfait choisi, vous avez la possibilité de participer aux cours de do-in au créneau qui vous convient le mieux et pouvez donc changer de créneau d'une semaine à l'autre, sous réserve de la disponibilité dans la salle.
- ✓ Chaque pratiquant amène son matériel : tapis et éventuellement zafus
- ✓ Un certificat médical d'aptitude à **la pratique du yoga (postures, exercices de respiration et de méditation) et du do in** de moins de 2 mois est demandé. Le certificat médical ne saurait en aucun cas être utilisé pour mettre en cause la responsabilité des professeurs, et notamment si votre état de santé change en cours d'année. Les professeurs de de Do-in n'ont pas qualité pour agir en tant que professionnels de santé et à ce titre, il vous revient de consulter votre médecin pour connaître toute contre-indication à l'une quelconque des pratiques dispensées par le biais de SMYLE et adapter votre pratique en conséquence.
- ✓ En tant que participant aux cours de do-in, vous demeurez entièrement responsable de votre pratique, de votre sécurité et de votre bien-être.
- ✓ Un problème de santé survenant en cours d'année doit être signalé aux professeurs.
- ✓ Une fois engagé, votre abonnement est non-remboursable sauf cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 1218 du Code civil. Le cas échéant, il est fait remboursement de l'abonnement au *prorata temporis*.
 - Contact du professeur : Christine Lacassagne : 07 88 44 41 76

En apposant ma signature au bas de ce document, je reconnais et accepte les conditions du règlement intérieur et m'engage selon les choix indiqués dans la fiche d'inscription. Si la fiche d'inscription n'est pas imprimée en recto-verso, je paraphe la première page et ajoute mes nom et prénom à côté de ma signature.

Date :

Signature